

Qu'est ce qu'on fait pour le Brexit ?!!!

Categories : [Actualités](#), [Brexit](#)

Date : jeudi 11 octobre 2018

A six mois de la date butoir de l'application du Brexit (le 30 mars 2019) il est grand temps d'examiner la situation dans sa globalité.

Un projet d'accord de sortie a été présenté en septembre, mais il ne s'agit que d'un projet... Se dirige-t-on vers un Soft (sortie de l'Union Européenne avec accord) ou Hard (sans accord) Brexit ? That's the question !

L'une des conséquences directes d'une sortie sans accord serait l'exclusion du Royaume-Uni de l'union douanière et du marché unique européens.

Mais alors, qu'advierait-il de votre business si les dispositions européennes qui les régissaient devenaient caduques à partir du 19 mars 2019 au Royaume-Uni ?

Face à ces incertitudes, pas de sur stress, mais une bonne préparation pour le juste geste !

Rappel des faits :

En juin 2016, 51,9% des Britanniques votent en faveur du retrait de l'Union Européenne, et le 29 mars 2017 (en vertu de l'article 50 du traité de l'Union Européenne), le Royaume-Uni avise le Conseil européen de son intention de quitter l'UE.

Le 19 mars 2018 est publié un projet d'accord de retrait entre la Task Force 50, (groupe créé par l'UE pour négocier) et le gouvernement britannique, déterminant un grand nombre de points d'entente concernant les relations futures.

- Néanmoins, il demeure un **décalage flagrant entre les attentes des deux protagonistes**, notamment sur les questions politiques, sociales et économiques. Ce décalage fait aujourd'hui douter du contenu de l'Accord final, si accord il y a !

Il est aujourd'hui impératif (...) de prendre toutes ses précautions et d'adopter des mesures proactives.

Ainsi, plus la date fatidique approche, plus le double scénario (soft Brexit vs hard Brexit) semble se profiler car à ce jour aucune option ne semble l'emporter sur l'autre. Et finalement, qu'importe



l'issue, il faut se préparer.

En matière de droits de propriété industrielle, quelles sont les incertitudes et répercussions possibles liées aux deux scénarios ?

Dans ce domaine si l'on en croit les prises de position récentes du gouvernement britannique, nous ne serons pas totalement démunis. Il n'empêche qu'un bilan des questions soulevées par un soft Brexit et par une sortie sans accord s'impose.

Si les articles 50 à 57 du projet d'accord sur le retrait (voir tableau ci-dessous) semblent plus ou moins s'organiser autour de la propriété industrielle, les points suivants doivent malgré tout interpeller :

CE QUE LE PROJET PREVOIT

LES ZONES D'OMBRE